

Définition des taux d'encadrement pour les cours enfants selon l'âge



9 mois – 3 ans	3 ans – 6 ans	6 ans – 12 ans
Cours de gym Volontaire « parent bébé »	Cours de gym volontaire « éveil »	Cours de gym volontaire « découverte »
1 animateur pour 10 enfants et 10 parents	1 animateur pour 8 à 16 enfants maxi* avec aidant	1 animateur pour 14 enfants maxi
L'enfant sera accompagné de son papa ou de sa maman (d'un adulte)	L'animateur sera accompagné d'un aidant licencié à la FFEPGV (p.e un parent ou un dirigeant de l'association). Ce dernier ne peut assumer une fonction pédagogique.	L'animateur pourra agir seul

*En lien avec le texte des taux d'encadrement défini par le législateur : Code de l'action sociale et des familles – Article R227-16.

